

LIGUE DE GOLF PARIS ILE-DE-FRANCE

REGLES LOCALES SPECIFIQUES (Parcours Rouge)

Ces règles complètent les règles locales permanentes des épreuves Fédérales. Elles annulent et remplacent toutes autres règles locales.

• I- HORS LIMITES

R18-2

Les hors limites sont délimités par des lignes et/ou des piquets blanc et/ou des clôtures

• II- CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS

R16-1

• 1. Obstructions inamovibles

Toutes les routes et chemins sont obstructions inamovibles.

• 2. <u>Terrain en réparation</u>

Ligne blanche continue ou pointillé et/ou piquet bleu.

• 3. <u>Eau temporaire dans les bunkers</u>

Dégagement sans pénalité en droppant dans le bunker au point le plus proche, à une longueur de club, sans se rapprocher du trou.

<u>Exception</u>: Au trou numéro 12, une dropping zone dans le bunker matérialisé par un piquet blanc sommet bleu donnera droit à un dégagement sans pénalité à une longueur de club autour de ce piquet.

• 4. Lignes électriques aériennes

Si la balle d'un joueur heurte une ligne électrique aérienne, le coup doit être annulé et rejoué sans pénalité. Si la balle n'est pas immédiatement récupérable, une autre balle peut lui être substituée.

• III- PLACER DE LA BALLE

Une balle reposant dans une zone tondue ras du parcours peut, sans pénalité, être marquée et nettoyée. Avant de relever la balle le joueur doit marquer sa position.

La balle peut alors être placée <u>à moins d'une longueur de club</u>, pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.

Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée la balle est en jeu.

PENALITES POUR INFRACTION A UNE REGLE LOCALE

Stroke-play: 2 coups

• Temps de Jeu : 4H30

Accueil du golf : 01 30 50 86 40



LIGUE DE GOLF PARIS ILE-DE-FRANCE

REGLES LOCALES SPECIFIQUES (Parcours Rouge)

Ces règles complètent les règles locales permanentes des épreuves Fédérales. Elles annulent et remplacent toutes autres règles locales.

• I- HORS LIMITES

R18-2

Les hors limites sont délimités par des lignes et/ou des piquets blanc et/ou des clôtures

• II- CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS

R16-1

• 1. Obstructions inamovibles

Toutes les routes et chemins sont obstructions inamovibles.

• 2. <u>Terrain en réparation</u>

Ligne blanche continue ou pointillé et/ou piquet bleu.

• 3. <u>Eau temporaire dans les bunkers</u>

Dégagement sans pénalité en droppant dans le bunker au point le plus proche, à une longueur de club, sans se rapprocher du trou.

<u>Exception</u>: Au trou numéro 12, une dropping zone dans le bunker matérialisé par un piquet blanc sommet bleu donnera droit à un dégagement sans pénalité à une longueur de club autour de ce piquet.

• 4. Lignes électriques aériennes

Si la balle d'un joueur heurte une ligne électrique aérienne, le coup doit être annulé et rejoué sans pénalité. Si la balle n'est pas immédiatement récupérable, une autre balle peut lui être substituée.

• III- PLACER DE LA BALLE

Une balle reposant dans une zone tondue ras du parcours peut, sans pénalité, être marquée et nettoyée. Avant de relever la balle le joueur doit marquer sa position.

La balle peut alors être placée <u>à moins d'une longueur de club</u>, pas plus près du trou et ni dans un obstacle, ni sur un green.

Le joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois et une fois placée la balle est en jeu.

PENALITES POUR INFRACTION A UNE REGLE LOCALE

Stroke-play: 2 coups

• Temps de Jeu : 4H30

• Accueil du golf : 01 30 50 86 40